

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 24/12/2025

VOI.25.00.A03483

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE NICOLAS BRUAND

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à  
Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A02398 en date du 01/09/2025  
Vu la demande de l'entreprise DE GIORGI  
Considérant que des travaux de construction d'un immeuble RUE NICOLAS  
BRUAND au droit du numéro 33

### ARRÈTE

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A02398 du 01/09/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 27/03/2026.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 24 DEC. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

A blue ink signature of Marie Zehaf's name, consisting of a stylized 'Z' and 'H' intertwined.

Marie ZEHAF ·  
Conseillère Municipale Déléguée

